

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.

Les demandeurs sont Jean-Michel et Nadine RICHARD BOQUEL demeurant Avenue de la Grange au Bois 15 à 6760 Virton.

Le terrain concerné est situé Chemin Communal ( rue reliant l'Avenue de la Grange au Bois ) à 6760 Virton et cadastré division 1, section B n°1276, 1276/2A, 1276/2B.

Le projet est de type :

Construction d'une maison unifamiliale en dérogation au plan de secteur en zone agricole et dérogation à la zone de réservation et présente les caractéristiques suivantes :

***Faisabilité d'une construction d'une maison unifamiliale en dérogation au plan de secteur sur le territoire de la Commune de Virton.***

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : VIRTON, Service Urbanisme, Rue Charles-Magnette 19, 6760 Virton :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12 h ou de 13h30 à 16h sur rendez-vous ;
- Le jeudi jusqu'à 20 heures, sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance auprès de DELPORTE Manuella  
téléphone : 063/404729 mail : manuella.delporte@virton.be ;

| Date d'affichage | Date de début de l'enquête | Date de fin de l'enquête | Dates pour les réclamations et observations |
|------------------|----------------------------|--------------------------|---------------------------------------------|
| 5 mars 2026      | 12 mars 2026               | 26 mars 2026             | Du 12 mars 2026 au 26 mars 2026             |

**L'enquête publique est ouverte le et clôturée le .**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VIRTON, Rue Charles-Magnette 19 à 6760 Virton ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : manuella.delporte@virton.be ;
- remises à DELPORTE Manuella dont le bureau se trouve au 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel de Ville, Service Urbanisme.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : CU2/RICHARD BOQUEL

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Magali THELEN dont le bureau se trouve au 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel de Ville, 063/440178 – [magali.thelen@virton.be](mailto:magali.thelen@virton.be)

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de DELPORTE Manuella ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 26 mars à 11h 30 à l'Hôtel de Ville, service urbanisme.

Virton, le 26 février 2026

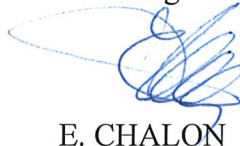
La Directrice Générale,



M. MODAVE



Le Bourgmestre,



E. CHALON